

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 02/12/2022

INSTALLATION DU COMITÉ PLÉNIER POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE

Jeudi 1er décembre, Étienne Desplanques, préfet de la Corrèze, avec les services de l'État et les partenaires, a installé le comité plénier pour la mise en œuvre du plan de prévention du mal-être en agriculture.

Présentée par les ministres de l'Agriculture et de la Santé le 23 novembre 2021, la feuille de route de la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs en difficulté est une priorité du gouvernement.

L'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté économique, sociale et technique nécessitent la mobilisation de tous les acteurs du monde agricole à travers ce comité.

Ainsi, le préfet a réuni pour la première fois ce comité plénier comprenant les services de l'État, l'association des maires du département, le conseil départemental, la chambre d'agriculture, l'agence régionale de santé (ARS), les associations d'aides et d'accompagnement, les syndicats agricoles et de salariés, les organismes de financement (MSA, Crédit Agricole).

À l'issue du comité, le préfet de la Corrèze a investi la direction départementale des territoires en tant que coordinateur de ce programme. Ce comité plénier élaborera un plan d'actions permettant de prévenir les situations de mal-être en déployant des réseaux de « sentinelles », et en travaillant sur les déterminants économiques, sociaux et humains du mal-être de la population agricole.

Un comité technique, composé des référents ARS, MSA, DDETSPP (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) et chambre d'agriculture, en sera la cheville ouvrière pour mettre en œuvre les actions de cette feuille de route. Le préfet en a confié le pilotage à la MSA.

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot: 06 27 12 55 52 François Charbonnel: 06 80 99 58 67 ① 05 55 20 56 75







